

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 mars 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 SG 12 Convention de financement relative au projet de coopération avec la Fondation Bloomberg.

M. Jean-Louis MISSKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'accord de coopération liant la Ville de Paris et la Fondation Bloomberg en date du 22 mai 1017 ;

Vu le programme de travail de la fondation Bloomberg Associates ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2018 par lequel Madame la Maire de Paris propose la signature d'une convention de financement relative au projet de coopération avec la Fondation Bloomberg ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSKA au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention de financement visant à financer un poste de responsable de partenariat au sein du secrétariat de la Ville de Paris dans le cadre du projet de coopération entre la Ville de Paris et la Fondation Bloomberg.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO